

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Eau et Risques

NOTE DE PRESENTATION

du projet d'arrêté préfectoral fixant le cadre d'exercice de la pêche pour l'année 2018 dans le département du Gers

Contexte et objectifs du projet de texte :

Le présent projet d'arrêté préfectoral est proposé afin de réglementer la pratique de la pêche en eau douce dans le département et est constitué de deux textes distincts :

1. l'arrêté réglementaire relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Gers

Ce projet d'arrêté souligne un certain nombre d'éléments indispensables pour la pratique de la pêche en eau douce :

- le classement des cours d'eau en deux catégories ;
- les temps et heures d'interdiction dans les cours d'eau de première et deuxième catégories ;
- les tailles minimum des poissons ;
- le nombre de captures autorisées : salmonidés et carnassiers ;
- les procédés de pêche et modes de pêche autorisés et prohibés ;
- la réglementation spéciale des lacs et cours d'eau ou plans d'eau ;
- les réserves temporaires de pêche.

2. l'avis annuel d'ouverture de la pêche 2018

Ce projet d'arrêté reprend pour partie les informations contenues dans l'arrêté réglementaire et précise les dates d'ouverture spécifiques fixées par arrêtés ministériels pour certains espèces.

kkk sss